

jeunes.cergy.fr #bafacitoyen







DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION

| BAFA CITOYEN | РНОТО |
|--|---|
| date de retrait ://24 de dépôt ://24 | D'IDENTITÉ |
| Seules les 20 premières candidatures seront étu | diées |
| Nom de la structure référente de la candidature : | |
| | |
| Contact au sein de la structure : | |
| Tél. fixe : | Tél. pro : |
| Courriel : | |
| Le dossier de candidature est à déposer dans une structur (Bureau information jeunesse, les maisons de quartier (Axe et les Touleuses), qui le transmettra au service administra | Majeur Horloge, Visage du monde, les Linandes |
| DEMANDEUR | |
| Sexe : F M Nom/Prénom : | |
| Date de naissance :// Lieu : | |
| Département/Pays : | |
| Adresse: | |
| Code postal : Ville : | |
| Tél fixe : Tél po | ort: |
| Adresse courriel: | |
| Situation : Etudiant(e) Lycéen(ne) En re | echerche d'emploi 🔲 Autre (préciser) |
| | |

| Partie réservée à l'administration |
|------------------------------------|
| Dossier retenu Dossier refusé |
| Appréciation générale : |
| |
| |
| |
| |
| |

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Cergy pour pouvoir gérer les inscriptions aux BAFA. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service jeunesse. Les données seront conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (Mme Céline Poirier, Hôtel d'agglomération, Parvis de la Préfecture BP 80309-95027 Cergy-Pontoise Cedex, courriel : dpo@cergy.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : www.cnil.fr



PIECES ADMINISTRATIVES

Documents à fournir avec le dossier de préinscription Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte Pièce d'identité Avis d'imposition Dossier « citoyen dans la ville » rempli pour le PSC1 Attestation de la sécurité sociale Copie intégrale du livret de famille Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) CV et Lettre de motivation **AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS)** Je soussigné(e) Tél domicile : Tél port : Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable légal du jeune : Nom et prénom du (de la) jeune : Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise, mon fils ou ma fille à participer au dispositif BAFA citoyen organisé par l'organisme de formation « la lique de l'enseignement » et à pratiquer toutes les activités de ce projet dans sa totalité. J'autorise les responsables du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence et notamment d'intervention chirurgicale. Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription ainsi que du règlement à respecter. Le / / Fait à : Signature :

ACTE DE CESSION DE DROITS À L'IMAGE

| • Si vous avez plu | s de 18 ans, merci de compléter et de signer le formulaire ci-dessous : |
|-------------------------------------|--|
| Je soussigné(e) | |
| photographies/vio | les services de la ville de Cergy à fixer, reproduire et communiquer les léos me représentant et ayant été prises dans le cadre du dispositif BAFA formément à l'article 9 du Code Civil, et dans les conditions et limites leau ci-dessous. |
| • Si vous avez mo représentant léga | ins de 18 ans, merci de faire compléter et signer ce formulaire par un l : |
| Je soussigné(e) | |
| Demeurant: | |
| Coordonnées télé | phoniques et courriel où l'on peut vous joindre en journée * : |
| | les services de la ville de Cergy à fixer, reproduire et communiquer les présentant mon enfant, (nom de l'enfant) : |
| | ans le cadre du dispositif BAFA Citoyen 2025, conformément à l'article 9 lans les conditions et limites citées dans le tableau ci-dessous. |
| Destination | Tous usages à des fins de promotion et de communication des activités de la ville de Cergy (plaquette d'information, affiches, site web, journal municipal, compte réseaux sociaux, exposition, etc.). |
| Exploitation | Cession pour toute exploitation, notamment représentation et reproduction sur tout support. |
| Durée de la cession | La cession est effective pour une durée de 2 ans à compter de la signature du présent document. |
| Gratuité | Cette cession est réalisée à titre gracieux. |
| | es et/ou vidéos seront exploitées et utilisées directement par la ville e seront utilisées que de manière valorisante. |
| Date : | Signature : |
| * : | |

^{*} Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la ville de Cergy. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : Ville de Cergy. Les données sont conservées pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (Madame Céline Poirier Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture BP 80309 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, courriel : dpofdcergy.frl). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL: www.cnil.fr.

QUESTIONNAIRE

| 1. Présentez-vous-en quelques lignes : |
|--|
| |
| |
| 2. Pourquoi souhaitez-vous suivre la formation BAFA*? * Pour trouver un emploi vous permettant de financer: |
| mes études mes loisirs et vacances ma vie quotidienne |
| * Pour vous orienter vers une carrière professionnelle dans l'animation |
| * Autre : |
| 3. Selon vous, qu'est-ce qu'un animateur ? |
| |
| 4. Que signifie, pour vous, participer à une action citoyenne ? |
| |
| 5. Quelles sont vos motivations pour participer au dispositif « BAFA Citoyen » ? |
| |
| |

| 6. Quelle est la structure jeunesse référente qui vous accompagnera sur le dispositif (le secteur jeunesse des maisons de quartier, le bureau information jeunesse ou une association jeunesse ? Qui sera l'animateur (trice) référent (e)? Pourquoi ce choix? |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

RÉGLEMENT BAFA CITOYEN

Article 1: Conditions d'inscription

Les conditions pour candidater au BAFA CITOYEN sont les suivantes :

- avoir entre 16 ans et 25 ans au moment de la candidature ;
- avoir 16 ans révolus le premier jour du stage ;
- résider à Cergy :
- avoir une assurance en responsabilité civile (fournir une attestation d'assurance).
- présenter son expérience de vie et ses motivations en complétant l'ensemble des éléments du présent dossier ;
- le présent règlement signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal). Il est conseillé de vérifier en lien avec votre référent, que vous n'avez pas fait l'objet de condamnation pénale incompatible avec la fonction d'animateur. Les dossiers de candidature sont à retirer et à déposer auprès des équipements à destination de la jeunesse (les 4 maisons de quartier, le Bureau information jeunesse. Le dossier de pré-inscription devra être envoyé suivant les indications mentionnées sur la première page du présent dossier. Seules les 20 premières candidatures seront acceptées.)

Article 2 : Sélection des candidatures

Chaque candidature sera instruite suivant les étapes suivantes :

- 1. Vérification que les dossiers sont complets par le référent en lien avec avec le service jeunesse ainsi que le pôle administratif et financier. Tout dossier incomplet pourra être rejeté. Les jeunes seront informés par téléphone par le référent.
- 2. Un entretien de motivation sera réalisé par un jury constitué de professionnels de l'animation socioculturelle.
- 3. La décision sur la recevabilité du dossier de candidature sera notifiée par écrit et une convocation, par courrier, pour une information collective sera adressée au candidat par le pôle administratif et financier.

Article 3: Engagement réciproque

Une fois sélectionné, le jeune s'engage à :

- aller jusqu'au bout du projet. Au vu des frais pédagogiques engendrés, il n'y aura aucun remboursement en cas de désistement ou d'arrêt du parcours BAFA citoyen ;
- participer à hauteur de 200€ au coût de la formation (parcours BAFA : soit 100€ pour le stage théorique et 100€ pour le stage d'approfondissement);
- être assidu et présent à l'ensemble des temps de formation et participer à la vie quotidienne, dont le repas ;
- réaliser 50 heures minimum d'engagement citoyen entre janvier et décembre 2025 (aucune dispense de la contribution citoyenne ne sera acceptée).

La Ville de Cergy s'engage à :

- participer au financement de la formation BAFA (formation théorique et approfondissement) ;
- mobiliser les acteurs jeunesse du territoire dans l'accompagnement : Mission locale, E2c, le PRE etc ;
- faciliter l'accès du candidat à l'ensemble des ressources municipales pour lui permettre de réaliser son parcours de BAFA citoyen dans les meilleures conditions possibles et l'aider à concrétiser son engagement citoyen;
- évaluer l'impact de la mise en place du BAFA citoyen sur les jeunes et sur les territoires pour procéder à des adaptations des modalités de mise en œuvre du dispositif.

RÉGLEMENT BAFA CITOYEN

Article 4 : Déroulement du projet

Chaque stagiaire sera suivi par une structure jeunesse ou un secteur jeune d'un centre social implanté sur le territoire. Cette structure référente s'engage à accompagner les jeunes dans leur démarche. Cet accompagnement se concrétisera notamment par la dénomination d'un agent référent qui aura un rôle de suivi, d'accompagnement, de conseil et d'information auprès du jeune. Le dispositif d'accompagnement BAFA citoyen porte sur les trois parties du BAFA (la base, la pratique et l'approfondissement) :

- une session de formation générale et d'approfondissement. En contrepartie du parrainage de la ville de Cergy concernant la formation BAFA citoyen, chaque jeune accomplira 50 h d'implication citoyenne minimum. Elle pourra être réalisée au sein d'actions relevant de l'animation socio-culturelle ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient à caractère éducatif (accompagnement à la scolarité par exemple) ou social. Le jeune pourra ainsi s'impliquer dans la préparation de l'action, puis dans sa réalisation;
- un accompagnement de chaque jeune par son référent tout au long du parcours (avant et après la formation théorique et d'approfondissement). A tout moment dans le parcours d'engagement, le jeune peut être réorienté vers un partenaire s'il est considéré qu'un accompagnement du jeune est nécessaire, en mobilisant plus particulièrement le référent;
- le jeune stagiaire et le référent s'engagent à formaliser des rencontres après chaque étape afin de faire un point intermédiaire et un bilan.

Signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé » (pour les mineurs, signature du jeune et de son représentant légal) :

Pour la ville de Cergy **Mme Agnès Coffin,** Adjointe au Maire, déléguée à la vie locale et à la jeunesse

NOTES

NOTES

DIRECTION DE LA VIE LOCALE ET DE LA JEUNESSE Service Jeunesse

BAFA Citoyen

Suivez-nous sur instagram @JeunesÀCergy







PARTAGE TES PHOTOS, VIDÉOS, INFOS AVEC LE #JEUNESACERGY

MAIS AUSSI SUR:



jeunes.cergy.fr



villedecergy

